

**Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.**  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce  
Tour de la Bourse  
Bureau 3700, C.P. 242  
800, Place Victoria  
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9  
514 397 7400 Téléphone  
514 397 7600 Télécopieur

www.fasken.com



**Me André Turmel**  
Direct (514) 397 5141  
aturmel@mtl.fasken.com

Le 30 septembre 2009  
No de dossier : 10887/118243.5

**PAR COURRIEL**

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 2A2

**Objet : Demande visant l'adoption des normes de fiabilité de transport d'électricité au Québec et l'approbation des registres identifiant les entités et les installations visées par les normes et le guide des sanctions (R-3699-2009)**

Chère consœur,

Nous accusons réception de la lettre de la procureure d'Hydro-Québec – Direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (« **le coordonnateur de la fiabilité** ») datée du 30 septembre 2009.

Dans cette lettre, le coordonnateur de la fiabilité informe la Régie de l'énergie (« **Régie** ») qu'elle maintient sa proposition initiale quant à l'accès aux documents confidentiels, refusant du même coup la demande de Newfoundland and Labrador Hydro (« **NLH** ») visant à prévoir un mécanisme flexible de consultation à distance des documents afin d'éviter des coûts importants.

Notre cliente est surprise de la fermeture et de la rigidité que démontre le coordonnateur de la fiabilité en ce qui concerne une demande par ailleurs raisonnable et justifiée dans les circonstances. La consultation à distance de documents confidentiels par le biais d'un système appelé *data room virtuel* est pratique courante en 2009 dans les domaines des fusion-acquisition, cession d'actifs immobiliers, cession d'entreprise, recherche de financement, appel d'offres et audit d'acquisition, etc. Ces systèmes permettent d'assurer en tout temps un haut niveau de sécurité et de confidentialité des documents consultés.

En effet, les exploitants des systèmes *data room virtuelle* offre aux participants des moyens performants permettant de conserver le caractère confidentiel des documents tout en offrant un accès rapide à ceux-ci. À titre d'exemple, les moyens suivants peuvent être proposés:

DM\_MTL/118243-00005/2101342.1

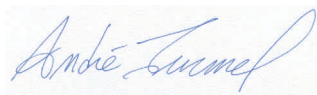
- Accès au data room protégé par un mot de passe individuel au niveau de l'utilisateur;
- Attribution à l'utilisateur de filigranes dynamiques au moment de voir et imprimer le document;
- Droits d'accès différenciés (voir/imprimer/télécharger) au groupe d'utilisateur;
- Blocage de la fonction « Impression » pour les documents affichés;
- Blocage de la mémoire temporaire des documents sur le disque dur pour les documents cachés lors de l'accès à la base de données virtuelle;
- Encodage de toutes les données et documents pendant le transfert en ligne aux utilisateurs de la data room.

Ainsi, sur la base de ce qui précède et contrairement à ce que prétend le coordonnateur de la fiabilité, une consultation à distance des documents en utilisant ce type de système permettrait de respecter la confidentialité.

De plus, nous réitérons que notre cliente est prête à signer une entente de confidentialité avec le coordonnateur de la fiabilité. La signature d'une telle entente accompagnée d'une série de mesures garantissant la confidentialité des documents déposés dans le *data room virtuelle* pourra préserver la confidentialité de ces documents.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.**



André Turmel

AT/nb

c.c : Me Carolina Rinfret, Hydro-Québec et tous les intervenants